

EQUIPE D'ANIMATION DE LA PAROISSE

● Mission et Autorité

Sous la responsabilité du curé, l'équipe d'animation de la paroisse participe à la charge pastorale pour que la foi soit vécue, annoncée, célébrée.

Cette équipe conduit, au jour le jour, la communauté paroissiale dans ses diverses missions, en Eglise, pour le service de tous les hommes.

Pour cela, il lui revient de :

- mettre en œuvre les priorités dégagées par le conseil de paroisse et les orientations pastorales,
- susciter les différents groupes nécessaires à l'Évangélisation (catéchèse, liturgie, mouvements...),
- encourager et coordonner le travail des uns et des autres,
- rassembler et créer la communion au cœur d'une Eglise diversifiée,
- être un repère et un pôle de visibilité sur un territoire, pour les chrétiens comme pour les autres.

● Composition et Constitution

En font partie le curé, 4 ou 5 laïcs, et si c'est possible au moins l'un des prêtres qui partagent solidairement la charge pastorale.

C'est l'évêque qui, après discernement, nomme les laïcs proposés par la communauté chrétienne, à la suite d'une consultation à partir de laquelle le curé constitue son équipe.

L'équipe reçoit une lettre de mission.

Les laïcs de cette équipe sont nommés pour un mandat de 4 ans, renouvelable une fois.

Le curé préside cette équipe.

● Fonctionnement

L'équipe se réunit, aussi souvent que nécessaire, pour :

- coopérer avec les ministres ordonnés,
- collaborer avec les animateurs en pastorale ayant reçu lettre de mission,
- être en lien étroit avec le conseil de paroisse, le conseil économique les équipes relais,
- tisser des liens avec services et mouvements, nécessaires à la vitalité de la paroisse,
- être en relation avec le conseil de doyenné.

En fonction du travail à accomplir et des questions abordées, cette équipe aura tout intérêt à inviter des personnes compétentes ou particulièrement concernées.

S'il y a un différend grave, on fait appel au doyen ou au vicaire épiscopal.